

Référence : OzL/MP-MOP38

20 juillet 2026

Invitation à la trente-huitième réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone (du 2 au 6 novembre 2026, à Kigali)

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles 5 et 6 du règlement intérieur des Réunions des Parties au Protocole de Montréal, j'ai l'honneur de vous informer que, en application de la décision XXXVII/22 de la trente-septième réunion des Parties, la trente-huitième réunion des Parties (MOP38) se tiendra du 2 au 6 novembre 2026 à Kigali.

J'ai l'honneur d'inviter votre gouvernement à désigner des représentants pour participer à cette réunion. La réunion s'ouvrira à 10 heures le lundi 2 novembre 2026. Les trois premiers jours constitueront le segment préparatoire de la réunion, tandis que les deux jours suivants constitueront le segment de haut niveau. J'espère sincèrement que votre délégation sera, lors de la phase de haut niveau de la réunion, conduite par un représentant au niveau ministériel ou au plus haut niveau politique possible. La réunion sera précédée d'un atelier organisé le dimanche 1er novembre 2026 pour marquer le dixième anniversaire de l'amendement de Kigali au Protocole.

La réunion se tiendra en présentiel à l'endroit suivant:

Centre des congrès de Kigali
Rond-point du Centre des congrès,
Kimihurura, Kigali, Rwanda

La retransmission en direct des séances plénières sera proposée à titre informatif uniquement.

L'ordre du jour provisoire et les autres documents de la réunion seront mis à disposition sur le [portail de la réunion](#) en temps voulu. Une [note d'information](#) à l'intention des participants ainsi que la liste des [hôtels recommandés](#) sont disponibles sur le portail de la réunion. Cette note d'information contient également des renseignements sur le système de gestion environnementale du Secrétariat et sur les dispositions prises pour améliorer l'accessibilité du lieu de la réunion aux personnes à mobilité réduite.

Les inscriptions à la réunion sont désormais ouvertes. Votre gouvernement est invité à inscrire ses représentants en utilisant le lien exclusif fourni dans le courriel d'accompagnement, bien avant le début de la réunion. Une fois l'inscription approuvée, chaque participant inscrit recevra une notification qui devra être jointe à la demande de visa afin d'aider les autorités d'immigration à identifier l'objet de la visite. Si un membre de votre délégation a besoin de l'aide du Secrétariat pour la procédure de demande de visa, une demande d'assistance doit être soumise via <https://forms.office.com/e/udJ0bLMaji> au moins trois semaines avant la réunion.

Les Parties sont encouragées à mener des consultations au sein des groupes régionaux et des groupes d'intérêt concernés afin de s'accorder sur les candidatures aux postes au sein des organes du Protocole de Montréal pour 2027 et sur celles des membres du Bureau de la MOP38 qui seront élus lors du segment de haut niveau.

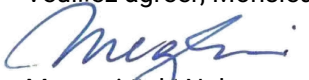
L'article 18 du règlement intérieur prévoit que les lettres de créance des représentants ainsi que les noms des suppléants et des conseillers doivent être remis au secrétaire exécutif de la réunion, si possible au plus tard 24 heures après l'ouverture de celle-ci. Toute modification ultérieure de la composition d'une délégation doit également être communiquée au Secrétaire exécutif. En conséquence, des lettres de créance sont requises pour participer à la réunion et doivent être délivrées

soit par un chef d'État ou de gouvernement, soit par un ministre des Affaires étrangères, soit, dans le cas d'une organisation d'intégration économique régionale, par l'autorité compétente de cette organisation.

Des fonds limités sont disponibles pour soutenir la participation des parties agissant en vertu du paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole (parties visées à l'article 5) et des pays en transition économique. Si votre gouvernement a besoin d'une telle aide, veuillez adresser une demande officielle, accompagnée des coordonnées du représentant dont vous sollicitez le financement, au Secrétariat (mea-ozoneinfo@un.org) au plus tard le **vendredi 4 septembre 2026**. La demande de financement doit être signée par un responsable de votre gouvernement dont le rang est supérieur à celui de la personne désignée. Seuls les frais de voyage d'un seul participant, au tarif le plus approprié et le plus économique, y compris une indemnité journalière de subsistance conforme aux politiques et procédures des Nations unies en matière de voyages, seront pris en charge pour chaque participant sélectionné pour bénéficier d'une aide. Un financement supplémentaire pourra être envisagé, sur demande, pour les ministres participant au segment de haut niveau de la réunion. La sélection tiendra compte, entre autres facteurs, de l'équilibre régional et sous-régional, de la parité hommes-femmes (en vue d'accroître la participation des déléguées), de la rapidité avec laquelle la demande de financement a été soumise, ainsi que de l'appartenance aux différents organes du Protocole de Montréal. Les décisions relatives à l'octroi d'un soutien financier seront communiquées au plus tard le **vendredi 18 septembre 2026**.

Au nom du Secrétariat, je me réjouis de vous accueillir à Kigali et de travailler avec vous pour assurer le succès de nos réunions.

Veuillez agréer, Monsieur/Madame, l'expression de ma très haute considération.



Megumi Seki Nakamura
Secrétaire exécutive